

ce qui sera nécessaire à l'exploitation d'autres ressources minérales. Une approche souple mais prudente sera donc préférable pour trouver une solution à ces problèmes puisqu'ils impliquent des questions techniques qui nous sont encore presque totalement inconnues.

Il faudra en premier lieu tenir compte de problèmes économiques dont la complexité est jusqu'ici inconnue en posant comme principal objectif l'élaboration de principes en vertu desquels l'exploitation des ressources des profondeurs abyssales sera accessible à tous, de sorte que tous les pays et particulièrement ceux en voie de développement pourront en bénéficier. D'une part, il faudra étudier le problème de l'afflux possible de capitaux importants venant de certains pays, agences ou autres intermédiaires qui sont actuellement en mesure d'entreprendre des exploitations ou des exploitations minières, et les besoins subséquents de bases solides pour l'organisation et la poursuite de telles opérations. D'autre part, il faudrait élaborer des principes qui tiennent compte des intérêts des pays qui risquent d'être incapables d'ici un certain temps de prendre une part active à de telles activités et qui ne pourront donc pas avoir une part des richesses ainsi retirées des profondeurs abyssales. Le Canada et, j'en suis certain, d'autres pays aussi, ont déjà acquis une certaine expérience dans la façon de donner aux pays économiquement moins développés une chance égale à celle des pays plus développés afin que tous participent à la prospérité générale. C'est pourquoi, Monsieur le Président, même si l'étude de la possibilité d'appliquer, à l'échelle mondiale, les principes garantissant l'exploitation juste et équitable des profondeurs de l'océan représente une lourde tâche, on ne doit pas refuser de l'entreprendre sous prétexte qu'elle est peu pratique ou non réaliste.

Ce ne sont là, Monsieur le Président, que quelques exemples du genre de difficultés auxquelles nous avons à faire face. Il est naturellement plus facile de signaler les obstacles que de proposer des solutions. Je ne voudrais toutefois pas que l'on considère mon intervention comme négative. J'espère que j'ai réussi à vous convaincre que nous devrions aborder cette question en faisant preuve d'imagination et en même temps de prudence. Nous considérons qu'il est trop tôt, au stade actuel de notre recherche, pour parler de traités, de conventions, de déclarations de principes ou de recommandations. Il faut avant tout mieux connaître tous les aspects de ce nouveau domaine de l'activité humaine. Notre intérêt pour cette question est d'autant plus naturel que le Canada possède l'un des littoraux les plus étendus.

On a suggéré d'établir un groupe d'études ou un comité d'experts auxquels on confierait la tâche de rassembler tous les renseignements nécessaires au travail futur et d'examiner les besoins de collaboration et de direction dans ce domaine de même que de déterminer les préparatifs que l'on devrait faire. Le Canada estime qu'une telle proposition est des plus judicieuses et constitue la ligne de conduite la plus satisfaisante dans les circonstances. Le Canada estime que le mandat du futur comité devrait être bien déterminé de façon à ce qu'il ne donne pas naissance à des litiges interminables. Nous sommes décidés à éviter d'établir